

COMMISSION chargée de l'examen du projet de loi, adopté par la Chambre des Députés, relatif aux modifications à apporter à la tenue de la cavalerie. (N° 357, session 1883.) — Nommée le 21 juillet 1883.

MM.

- 1^{er} BUREAU : GÉNÉRAL COMTE ESPIVENT DE LA VILLESBOISNET.
2^e — GÉNÉRAL GUILLEMAUT.
3^e — L'AMIRAL MARQUIS DE MONTAIGNAC.
4^e — GEORGE.
5^e — GÉNÉRAL DEFFIS.
6^e — LAMORTE.
7^e — BERLET.
8^e — JACQUES.
9^e — PEYRAT.



Séance du 23 juillet 1883

Sont présents : M. le général Espivent de la Villesboisnet, général Guillemant, général Deffis, Lamotte, Berlet, Jacques, George.

La commission procède à la constitution de son bureau. Sont nommés :

Président : M. le général Guillemant.

Secrétaire : M. Berlet

Chaque commissaire fait connaître l'opinion exprimée par le bureau qu'il représente.

1^{er} Bureau. M. le général Espivent de la Villesboisnet a été nommé sans discussion.

2^{em} Bureau. M. le général Guillemant a été aussi nommé sans discussion. Mais après sa nomination le général crut devoir faire observer qu'il fallait savoir ce qu'il y avait dans les magasins généraux.

3^{em} Bureau. M. George a été nommé sans discussion. Cependant plusieurs membres du bureau ont critiqué l'adoption de la tunique courte.

4^{em} Bureau. M. le général Deffis : Il n'y a pas eu de discussion dans le bureau.

Les 6^{em}, 7^{em} et 8^{em} bureaux ont nommé sans discussion M. Lamotte, Berlet et Jacques.

M. le général Deffis est partisan du projet de loi. La transformation est utile au point de vue même de la tenue. Elle a un avantage aussi au point de vue budgétaire. Plus tard, l'habillement de la cavalerie coûtera moins.

M. le général Guillemant demande que le contrôleur général vienne dire à la commission le nombre des effets qui existent dans les magasins.

M. le général Deffis ne partage pas cette opinion. C'est au moment où se discute le budget qu'on peut faire

cette enquête.

La Commission à l'unanimité adopte le projet
de loi et nomme rapporteur M. le général Duffis

Le Président

Le Secrétaire

G^l Guillemin

Berlet

La séance du 23 juillet 1883 est reprise à
4 heures pour permettre à la Commission d'entendre
la lecture du rapport fait par M. le général Duffis.
Ce rapport est adopté et M. le général Duffis est
autorisé à le déposer sur le bureau du Sénat et à
demander l'urgence

Le Président

Le Secrétaire

G^l Guillemin

Berlet

